



CHARTRE des Cartons Solidaires

-  Les Cartons Solidaires apportent une aide sous forme de nourriture et de produits d'hygiène aux gens nécessiteux qui se sont signalés à eux.
-  Ils n'ont en aucun cas pour vocation et pour objectif de se substituer aux services sociaux, officiels ou privés.
-  Les personnes qui les sollicitent n'ont pas de formulaire à remplir et ne sont l'objet d'aucune enquête administrative. Toutefois, une discussion doit être entamée dans les cas qui réclament une aide répétée régulièrement. Ce contact a pour but principal de voir avec la personne demanderesse si sa situation ne justifie pas le recours au soutien des services sociaux. Les Cartons Solidaires s'apparentent davantage à un "pont", à un coup de pouce qui permet de traverser une crise passagère, qu'à une "canne", indispensable en permanence. Ce dialogue sert également à prévenir les éventuels abus ainsi que la perpétuation des situations boiteuses ou "malsaines".
-  En principe, les requérants d'asile et les personnes soutenues par l'assistance publique ne devraient pas avoir à faire appel aux Cartons Solidaires, leur minimum vital étant théoriquement assuré. C'est donc à titre exceptionnel qu'une aide devrait leur être apportée.
-  L'anonymat des bénéficiaires des Cartons Solidaires est en toute circonstance scrupuleusement respecté. Les personnes qui œuvrent au sein de l'organisation toutes bénévoles, s'engagent à ne pas trahir ce secret. Elles auront par ailleurs constamment à l'esprit que les gens qui font appel à elles, de par leur situation précaire (non seulement manque d'argent, mais parfois chômage prolongé, crise familiale, etc.) peuvent être considérées, pour certains, comme des "handicapés de la vie". Il convient de tout mettre en œuvre pour ne pas porter atteinte à leur dignité, ne jamais leur donner l'impression d'un rapport de force qui jouerait en leur défaveur. Ne pas oublier que ces gens peuvent être déstructurés intérieurement et qu'ils pourraient avoir des réactions différentes.
-  Jamais le moindre centime n'est demandé aux bénéficiaires pour une quelconque prestation (vente à prix préférentiel, service, etc.)
-  Même si une collaboration étroite peut s'instaurer avec des organismes à vocation similaire ou complémentaire (association de chômeurs, paroisses, institutions sociales, etc.), les Cartons Solidaires conservent en permanence leur totale indépendance. Les antennes peuvent, si elles le désirent, adopter des statuts qui les structurent; ceux-ci, en aucun cas, ne sauraient s'opposer à la présente charte.
-  En dehors des principes généraux énoncés ci-dessus, qui valent pour toutes les antennes des Cartons Solidaires, il est évident que chacune d'elles conserve une "coloration" qui lui est propre. Ainsi, chacune s'organise et agit en fonction des gens qui la composent, de leurs "forces" et "faiblesses", de la mentalité locale, etc.
-  Une coordination de leurs activités est assurée de manière à unir les forces, à éviter des "doublons" et à permettre à chacune de bénéficier du fruit des expériences faites ailleurs.
-  Une attention particulière sera vouée à la manière dont l'argent nécessaire à la confection des cartons sera récolté. L'appellation "Cartons Solidaires" ne doit à aucun moment servir de tremplin publicitaire à la promotion de manifestations, de produits, etc., commerciaux. Les Cartons Solidaires sont animés par un idéal de justice, d'humanité, d'altruisme qui implique le respect d'une éthique. Chaque antenne doit être consciente que son action n'engage pas qu'elle, mais que toutes les autres antennes sont directement et indirectement concernées par ce qu'elle fait.